

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 MARS 2025

DELIBERATION 2025\_036

**Objet : Conventonnement triennal et tripartite de partenariat culturel entre Cœur de Flandre agglo, le Centre André Malraux et la Ville d'Hazebrouck**

**Séance du mardi dix-huit mars deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le douze mars deux mille-vingt-cinq.

**Présents (61) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (14) :**

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gilles DEVIENNE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Audrey SCHERRIER à Michel DUHOO - Céline SAUZEAU à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Dominique WALBROU à Joël DEVOS - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL à Stéphanie FENET

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 MARS 2025**

**DELIBERATION 2025\_036**

**Objet : Conventionnement triennal et tripartite de partenariat culturel entre Cœur de Flandre agglo, le Centre André Malraux et la Ville d'Hazebrouck**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'actions culturelles ;

Considérant le projet culturel et artistique communautaire adopté le 5 juillet 2022 ;

Considérant le projet artistique 2024-2027 du Centre André Malraux publié au dernier trimestre 2024 ;

Considérant les valeurs communes de Cœur de Flandre agglo et du CAM en faveur de la promotion, de la diffusion d'un programme artistique varié ;

Considérant le partenariat établi depuis 2019 formalisé par une succession de conventions encadrant les engagements réciproques des parties ;

Considérant la volonté commune des partenaires de renforcer leur engagement en faveur de la promotion du spectacle vivant sur le territoire, tout en facilitant l'organisation et la mise en œuvre de la programmation grâce à une convention triennale ;

Considérant que cette nouvelle convention introduit une dimension tripartite, incluant la Ville d'Hazebrouck, et prévoit également un soutien matériel (mise à disposition de matériels) en complément du soutien financier ;

**Il vous est proposé :**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le renouvellement de la convention de partenariat pour trois ans avec le Centre André Malraux, co-signée par la ville d'Hazebrouck,
- d'accorder au Centre André Malraux une aide financière de 150 000 € sur la période 2025 à 2027 soit 50 000 € par année, sous réserve de l'inscription des crédits au budget et de la validation du Conseil communautaire,

- d'accorder au Centre André Malraux un soutien logistique selon la disponibilité du matériel,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que les éventuels avenants.

*Administrateurs du CAM, Valentin BELLEVAL, César STORET, Philippe DUHAMEL et Sabrina FLORQUIN-BLONDEL ne participent pas au vote.*

**Vote :**

**Pour : 75**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

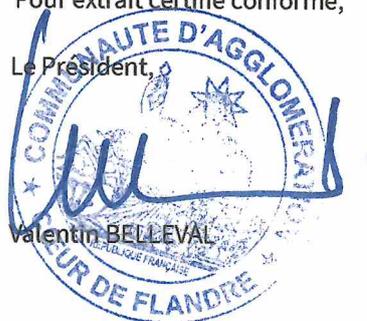
Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 18 mars 2025,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL